ASS RUGBY CLUB TOULONNAIS

Avenue de la République
Stade Mayol
83000 TOULON

SIRET 33414805300021

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Sommaire

Exercice du 01/07/2023 au 30/06/2024

Rapport de présentation	*1*
Bilan Actif	*2*
Bilan Passif	*3*
Détail de l' Actif	*4*
Détail du Passif	*6*
Compte de résultat	*8*
Détail du compte de résultat	*9*
Tableau de bord	*13*
Détermination de la Capacité d'Autofinancement	*14*
Détermination de la Capacité d'Autofinancement	*15*
Tableau des Emplois et Ressources	*16*
Tableau de Financement	*17*
Du résultat à la trésorerie	*18*
Règles et méthodes comptables	*19*
Annexe commentaires	*22*
Faits caractéristiques FGC	*23*
Immobilisations	*24*
Amortissements	*25*
Créances et dettes	*26*
Provisions	*27*
Charges constatés d'avance	*28*
Produits constatés d'avance	*29*
Tableau de suivi des fonds associatifs	*30*
Tableau de suivi des fonds dédiés	*31*
Charges à payer (avec détail)	*32*
Honoraires des commissaires aux comptes	*33*
Produits et Charges exceptionnels	*34*
Effectif moyen	*35*

RAPPORT DE PRESENTATION

Etat exprimé en **euros**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **ASS RUGBY CLUB TOULONNAIS** relatifs à l'exercice du **01/07/2023** au **30/06/2024**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**832 639**	euros
Chiffre d'affaires :	**101 121**	euros
Résultat net comptable :	**3 017**	euros

Fait à TOULON

Le 19/09/2024

Signature

Aurélien GUILLEBAUD

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros**	30/06/2024 Brut	30/06/2024 Amort. et Dépréc.	30/06/2024 Net	30/06/2023 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 000	396	1 604	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	15 466	14 100	1 366	
	Autres immobilisations corporelles	229 937	188 300	41 638	17 527
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	153 994		153 994	152 994
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	110		110	110
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 048		2 048	5 748
	TOTAL (I)	**403 555**	**202 796**	**200 760**	**176 379**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				791
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	161 414	24 214	137 200	214 664
	Autres créances	87 060		87 060	87 907
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	379 316		379 316	272 751
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	28 305		28 305	6 650
	TOTAL (II)	**656 094**	**24 214**	**631 880**	**582 764**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 059 649**	**227 010**	**832 639**	**759 143**

(1) dont droit au bail	
(2) dont à moins d'un an	3 700
(3) dont à plus d'un an	5 500

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		30/06/2024	30/06/2023
Fonds associatifs	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	44 801	44 801
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	334 253	330 390
	Résultat de l'exercice	**3 017**	**3 863**
	Total des fonds propres	**382 072**	**379 055**
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 386	3 486
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	**1 386**	**3 486**
	Total des fonds associatifs	**383 458**	**382 541**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés	38 687	
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	**38 687**	
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		9
	Emprunts et dettes financières divers	178 034	106 270
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 199	101 646
	Dettes fiscales et sociales	88 786	91 948
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	35 516	73 128
	Produits constatés d'avance	12 959	3 600
	Total des dettes	**410 494**	**376 602**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**832 639**	**759 143**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	3 017,18	3 863,42
(1) Dont à moins d'un an	410 494	376 602
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		9

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**

		30/06/2024	30/06/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	12 639	12 973
	Prestations de services	88 482	32 695
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	426 691	379 800
	Dons	203 334	35 056
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	21 902	34 234
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	285 817	323 166
	Autres produits	636 066	589 092
	Total des produits d'exploitation	**1 674 931**	**1 407 016**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	7 081	8 111
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	970 954	901 887
	Impôts, taxes et versements assimilés	12 073	10 561
	Rémunération du personnel	414 812	343 352
	Charges sociales	92 887	76 419
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	32 414	18 449
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	108 298	84 610
	Total des charges d'exploitation	**1 638 519**	**1 443 388**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**36 412**	**(36 372)**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	4 966	1 434
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		13
	2 - RESULTAT FINANCIER	**4 966**	**1 421**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**41 378**	**(34 951)**
	Produits exceptionnels	7 278	54 287
	Charges exceptionnelles	6 952	12 973
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	**326**	**41 314**
	Impôts sur les sociétés		2 499
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	38 687	
	TOTAL DES PRODUITS	**1 687 175**	**1 462 736**
	TOTAL DES CHARGES	**1 684 158**	**1 458 873**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**3 017**	**3 863**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**PRODUITS**		**755 396**
	Bénévolat		755 396
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		**755 396**
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		755 396

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règlements ANC (PCG et ANC 2018.06).

Le bilan de l'exercice présente un total de **832 639** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 687 175** euros et un total **charges** de **1 684 158** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **3 017** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2023** et finit le **30/06/2024.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

A**mortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice.

Titres de participations, titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avecune fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Titres SASP

Aucune dépréciation n'a été apportée à la valeur des titres de la SASP détenus par l'association compte tenu des dispositions réglementaires (DNACG - LNR) applicables à la SASP. En effet, celle-ci doit présenter les garanties nécessaires à la constitution d'un fonds de réserve (en situation nette) de 10 % de son budget annuel avant le démarrage de la saison.

Cette remarque n'a pas d'incidence sur l'appréciation globale consolidée du groupement sportif (association + SASP) par la DNACG qui intègre une annulation des titres détenus.

Apport en compte courant à la SASP et abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune.

Il est rappelé au lecteur qu'il subsiste un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune effectué au 30/06/2007 d'un montant de 300 000 € par l'association. En effet, par courrier en date du 14/09/2007 et en application de l'article 3 du protocole d'accord du 15/06/2006, la SASP avait informé l'association sur le fait qu'elle avait actionné l'abandon de compte courant pour un montant de 300 000 € avec clause de retour à meilleure fortune dans ses comptes arrêtés au 30/06/2007 et ceci au vu de l'arrêté intermédiaire au 31/03/2007 ainsi que de l'actualisation de son budget 2006/2007 qui en avait découlé.

Engagement de retraite

Compte tenu de la rotation importante de l'effectif salarié, seul le secrétariat (et avec un délai restant à courir encore important) pourrait faire l'objet de cette approche considérée en conséquence comme non significative.

Régime social des sportifs

Sécurité Sociale

a. Éducateurs

Application des dispositions de :

- L'arrêté ministériel du 27 Juillet 1994,
- La circulaire du 28 juillet 1994 de la lettre,
- La lettre circulaire du 18 août 1994.

Depuis le premier contrôle URSSAF, le dispositif de franchise forfaitaire et de forfait visé par les textes n'est plus appliqué aux joueurs et éducateurs

b. Situation des jeunes des centres de formation des clubs sportifs

Les jeunes stagiaires sont hébergés, nourris au centre et certains sont pris en charge par l'association (scolarité, pensions, transport) sur la base de critères sociaux définis par les responsables du centre de formation. L'avantage en nature logement faisant l'objet d'une refacturation, sous forme d'une participation des stagiaires, n'est pas soumis à cotisations sociales.

Centre de Formation

Depuis le 1er juillet 2008, le centre de formation a été transféré à la SASP.

ANNEXE - Elément 1

Faits caractéristiques

Etat exprimé en **euros**

FAIT MARQUANTS

Changement de méthode

A compter de l'exercice clos le 30/06/2024, les sommes encaissées au titre du mécénat font l'objet d'un traitement en fonds dédiés. L'incertitude quant à la perception de ces sommes, a entrainé un report des actions menées par l'Association. Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, les sommes encaissées lors d'un mois donné sont affectées au financement des charges de l'Association du mois de son encaissement et des 11 mois à venir.

Au 30 juin 2024, les fonds dédiés sur mécénat représentent 38 687 €.

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres			2 000			2 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**2 000**			**2 000**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	16 467		1 495		2 496	15 466
	Instal., agencement, aménagement divers	11 364					11 364
	Matériel de transport	82 143		37 286			119 429
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	99 144					99 144
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**209 118**		**38 781**		**2 496**	**245 403**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	152 994		1 000			153 994
	Autres titres immobilisés	110					110
	Prêts et autres immobilisations financières	5 748		1 300		5 000	2 048
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**158 852**		**2 300**		**5 000**	**156 152**
	TOTAL	**367 971**		**43 081**		**7 496**	**403 555**

Amortissements

	Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres		396		396
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		**396**		**396**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	16 467	129	2 496	14 100
	Autres instal., agencement, aménagement divers	8 596	1 136		9 732
	Matériel de transport	82 143	1 284		83 428
	Matériel de bureau, mobilier	84 385	10 755		95 140
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**191 592**	**13 304**	**2 496**	**202 399**
	TOTAL	**191 592**	**13 700**	**2 496**	**202 796**

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 048		2 048
	Clients douteux ou litigieux	25 334	25 334	
	Autres créances clients	136 080	136 080	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	196	196	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	64 000	64 000	
	Groupe et associés	22 682	22 682	
	Débiteurs divers	182	182	
	Charges constatées d'avance	28 305	28 305	
	TOTAL DES CREANCES	**278 826**	**276 778**	**2 048**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 800	1 800		
	Fournisseurs et comptes rattachés	95 199	95 199		
	Personnel et comptes rattachés	17 063	17 063		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 356	24 356		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	45 073	45 073		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 294	2 294		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	176 234	176 234		
	Autres dettes	35 516	35 516		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	12 959	12 959		
	TOTAL DES DETTES	**410 494**	**410 494**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	5 500	18 714		24 214
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**5 500**	**18 714**		**24 214**
	TOTAL GENERAL	**5 500**	**18 714**		**24 214**

Dont dotations et reprises { - d'exploitation		18 714	
- financières			
- exceptionnelles			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**30/06/2024**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**28 305**
Charges constatées d'avance		28 305	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**28 305**

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**30/06/2024**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**12 959**
Produits constatés d'avance		12 959	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**12 959**

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	44 801			44 801
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	330 390	3 863		334 253
Résultat de l'exercice	3 863	3 017	3 863	3 017
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 486		2 100	1 386
Provisions réglementées				
TOTAL	**382 541**	**6 881**	**5 963**	**383 458**

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	**Fonds à engager au début de l'exercice A**	**Utilisation en cours d'exercice B**	**Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C**	**Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C**
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	**Fonds à engager au début de l'exercice A**	**Utilisation en cours d'exercice B**	**Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C**	**Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C**
Dons manuels				
Mécénat 2023/2024			38 687	38 687
Total			38 687	38 687
Legs et donations				
Total				
TOTAL			**38 687**	**38 687**

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en **euros**	30/06/2024	30/06/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9	(9)	*-100,00*
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 192	57 992	2 200	*3,79*
Dettes fiscales et sociales	26 112	35 048	(8 936)	*-25,50*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	35 516	73 128	(37 613)	*-51,43*
TOTAL	**121 819**	**166 177**	**(44 357)**	*-26,69*

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros**	GRANT THORNTON							
	30/06/2024	30/06/2023	%	%	30/06/2024	30/06/2023	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	9 485	11 189	*100,00*	*100,00*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**9 485**	**11 189**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**9 485**	**11 189**	*100,00*	*100,00*				

Produits et Charges exceptionnels
au 30/06/2024

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67120000 - Penalites et amendes	5 250	
67180000 - Autres charges except. de gest	1 702	
77180000 - Autres produits except. de ges		5 178
77701000 - Quote part subv. invest.		2 100
Totalisation	**6 952**	**7 278**

Effectif moyen

		30/06/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés		12	
	Ouvriers			
	TOTAL		**13**	

RCT TOULON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

Grant Thornton SAS
SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
183 avenue de Rome ZA Les Playes
Jean Monnet Sud CS 30205 83507 La
Seyne-sur-Mer Cedex

RCT TOULON
Association
Auai Lafontan
83000 TOULON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2024

A l'assemblée générale de l'association RCT TOULON

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RCT TOULON relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note Faits caractéristiques de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif aux produits de mécénat.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport financier.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute

anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l’association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 14/11/2024 à : La Seyne sur Mer
Le commissaire aux comptes
Grant Thornton SAS
Signé par
Stéphane Marello
38373062326661642d38…
Membre français de Grant Thornton International
MARELLO Stephane

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros**	30/06/2024 Brut	30/06/2024 Amort. et Dépréc.	30/06/2024 Net	30/06/2023 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	2 000	396	1 604	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	15 466	14 100	1 366	
	Autres immobilisations corporelles	229 937	188 300	41 638	17 527
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	153 994		153 994	152 994
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	110		110	110
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 048		2 048	5 748
	TOTAL (I)	**403 555**	**202 796**	**200 760**	**176 379**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				791
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	161 414	24 214	137 200	214 664
	Autres créances	87 060		87 060	87 907
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	379 316		379 316	272 751
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	28 305		28 305	6 650
	TOTAL (II)	**656 094**	**24 214**	**631 880**	**582 764**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 059 649**	**227 010**	**832 639**	**759 143**

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an 3 700
(3) dont à plus d'un an 5 500

ENGAGEMENTS RECUS
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		30/06/2024	30/06/2023
Fonds associatifs	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	44 801	44 801
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	334 253	330 390
	Résultat de l'exercice	**3 017**	**3 863**
	Total des fonds propres	**382 072**	**379 055**
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 386	3 486
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	**1 386**	**3 486**
	Total des fonds associatifs	**383 458**	**382 541**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés	38 687	
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	**38 687**	
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		9
	Emprunts et dettes financières divers	178 034	106 270
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 199	101 646
	Dettes fiscales et sociales	88 786	91 948
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	35 516	73 128
	Produits constatés d'avance	12 959	3 600
	Total des dettes	**410 494**	**376 602**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**832 639**	**759 143**

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	3 017,18	3 863,42
(1) Dont à moins d'un an	410 494	376 602
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		9

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**

		30/06/2024	30/06/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	12 639	12 973
	Prestations de services	88 482	32 695
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	426 691	379 800
	Dons	203 334	35 056
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	21 902	34 234
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	285 817	323 166
	Autres produits	636 066	589 092
	Total des produits d'exploitation	**1 674 931**	**1 407 016**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	7 081	8 111
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	970 954	901 887
	Impôts, taxes et versements assimilés	12 073	10 561
	Rémunération du personnel	414 812	343 352
	Charges sociales	92 887	76 419
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	32 414	18 449
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	108 298	84 610
	Total des charges d'exploitation	**1 638 519**	**1 443 388**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**36 412**	**(36 372)**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	4 966	1 434
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		13
	2 - RESULTAT FINANCIER	**4 966**	**1 421**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**41 378**	**(34 951)**
	Produits exceptionnels	7 278	54 287
	Charges exceptionnelles	6 952	12 973
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	**326**	**41 314**
	Impôts sur les sociétés		2 499
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	38 687	
	TOTAL DES PRODUITS	**1 687 175**	**1 462 736**
	TOTAL DES CHARGES	**1 684 158**	**1 458 873**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**3 017**	**3 863**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**PRODUITS**		**755 396**
	Bénévolat		755 396
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		**755 396**
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		755 396

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règlements ANC (PCG et ANC 2018.06).

Le bilan de l'exercice présente un total de **832 639** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 687 175** euros et un total **charges** de **1 684 158** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **3 017** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2023** et finit le **30/06/2024.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été comptabilisés en charges de l'exercice.

Titres de participations, titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avecune fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Titres SASP

Aucune dépréciation n'a été apportée à la valeur des titres de la SASP détenus par l'association compte tenu des dispositions réglementaires (DNACG - LNR) applicables à la SASP. En effet, celle-ci doit présenter les garanties nécessaires à la constitution d'un fonds de réserve (en situation nette) de 10 % de son budget annuel avant le démarrage de la saison.

Cette remarque n'a pas d'incidence sur l'appréciation globale consolidée du groupement sportif (association + SASP) par la DNACG qui intègre une annulation des titres détenus.

Apport en compte courant à la SASP et abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune.

Il est rappelé au lecteur qu'il subsiste un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune effectué au 30/06/2007 d'un montant de 300 000 € par l'association. En effet, par courrier en date du 14/09/2007 et en application de l'article 3 du protocole d'accord du 15/06/2006, la SASP avait informé l'association sur le fait qu'elle avait actionné l'abandon de compte courant pour un montant de 300 000 € avec clause de retour à meilleure fortune dans ses comptes arrêtés au 30/06/2007 et ceci au vu de l'arrêté intermédiaire au 31/03/2007 ainsi que de l'actualisation de son budget 2006/2007 qui en avait découlé.

Engagement de retraite

Compte tenu de la rotation importante de l'effectif salarié, seul le secrétariat (et avec un délai restant à courir encore important) pourrait faire l'objet de cette approche considérée en conséquence comme non significative.

Régime social des sportifs

Sécurité Sociale

a. Éducateurs

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

Application des dispositions de :

- L'arrêté ministériel du 27 Juillet 1994,
- La circulaire du 28 juillet 1994 de la lettre,
- La lettre circulaire du 18 août 1994.

Depuis le premier contrôle URSSAF, le dispositif de franchise forfaitaire et de forfait visé par les textes n'est plus appliqué aux joueurs et éducateurs

b. Situation des jeunes des centres de formation des clubs sportifs

Les jeunes stagiaires sont hébergés, nourris au centre et certains sont pris en charge par l'association (scolarité, pensions, transport) sur la base de critères sociaux définis par les responsables du centre de formation. L'avantage en nature logement faisant l'objet d'une refacturation, sous forme d'une participation des stagiaires, n'est pas soumis à cotisations sociales.

Centre de Formation

Depuis le 1er juillet 2008, le centre de formation a été transféré à la SASP.

ANNEXE - Elément 1

Faits caractéristiques

Etat exprimé en **euros**

FAIT MARQUANTS

Changement de méthode

A compter de l'exercice clos le 30/06/2024, les sommes encaissées au titre du mécénat font l'objet d'un traitement en fonds dédiés. L'incertitude quant à la perception de ces sommes, a entrainé un report des actions menées par l'Association. Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, les sommes encaissées lors d'un mois donné sont affectées au financement des charges de l'Association du mois de son encaissement et des 11 mois à venir.

Au 30 juin 2024, les fonds dédiés sur mécénat représentent 38 687 €.

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Immobilisations

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres			2 000			2 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**2 000**			**2 000**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	16 467		1 495		2 496	15 466
	Instal., agencement, aménagement divers	11 364					11 364
	Matériel de transport	82 143		37 286			119 429
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	99 144					99 144
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**209 118**		**38 781**		**2 496**	**245 403**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	152 994		1 000			153 994
	Autres titres immobilisés	110					110
	Prêts et autres immobilisations financières	5 748		1 300		5 000	2 048
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**158 852**		**2 300**		**5 000**	**156 152**
	TOTAL	**367 971**		**43 081**		**7 496**	**403 555**

Amortissements

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres		396		396
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		**396**		**396**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	16 467	129	2 496	14 100
	Autres instal., agencement, aménagement divers	8 596	1 136		9 732
	Matériel de transport	82 143	1 284		83 428
	Matériel de bureau, mobilier	84 385	10 755		95 140
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**191 592**	**13 304**	**2 496**	**202 399**
	TOTAL	**191 592**	**13 700**	**2 496**	**202 796**

Créances et Dettes

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**

		30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 048		2 048
	Clients douteux ou litigieux	25 334	25 334	
	Autres créances clients	136 080	136 080	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	196	196	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	64 000	64 000	
	Groupe et associés	22 682	22 682	
	Débiteurs divers	182	182	
	Charges constatées d'avance	28 305	28 305	
	TOTAL DES CREANCES	**278 826**	**276 778**	**2 048**
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 800	1 800		
	Fournisseurs et comptes rattachés	95 199	95 199		
	Personnel et comptes rattachés	17 063	17 063		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 356	24 356		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	45 073	45 073		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 294	2 294		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	176 234	176 234		
	Autres dettes	35 516	35 516		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	12 959	12 959		
	TOTAL DES DETTES	**410 494**	**410 494**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Provisions

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles / corporelles / des titres mis en équivalence / titres de participation / autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	5 500	18 714		24 214
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**5 500**	**18 714**		**24 214**
	TOTAL GENERAL	**5 500**	**18 714**		**24 214**

Dont dotations et reprises { - d'exploitation / - financières / - exceptionnelles }		18 714	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.			

Charges constatées d'avance

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**30/06/2024**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**28 305**
Charges constatées d'avance		28 305	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**28 305**

Produits constatés d'avance

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**30/06/2024**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			**12 959**
Produits constatés d'avance		12 959	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**12 959**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	44 801			44 801
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	330 390	3 863		334 253
Résultat de l'exercice	3 863	3 017	3 863	3 017
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 486		2 100	1 386
Provisions réglementées				
TOTAL	**382 541**	**6 881**	**5 963**	**383 458**

Charges à payer (avec détail)

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**	30/06/2024	30/06/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9	(9)	*-100,00*
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 192	57 992	2 200	*3,79*
Dettes fiscales et sociales	26 112	35 048	(8 936)	*-25,50*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	35 516	73 128	(37 613)	*-51,43*
TOTAL	**121 819**	**166 177**	**(44 357)**	*-26,69*

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Grant Thornton Certifié conforme Commissaire aux comptes

Etat exprimé en **euros**

	GRANT THORNTON							
	30/06/2024	30/06/2023	%	%	30/06/2024	30/06/2023	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	9 485	11 189	*100,00*	*100,00*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**9 485**	**11 189**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**9 485**	**11 189**	*100,00*	*100,00*				

Produits et Charges exceptionnels
au 30/06/2024

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67120000 - Penalites et amendes	5 250	
67180000 - Autres charges except. de gest	1 702	
77180000 - Autres produits except. de ges		5 178
77701000 - Quote part subv. invest.		2 100
Totalisation	**6 952**	**7 278**

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

Effectif moyen

Grant Thornton
Certifié conforme
Commissaire aux comptes

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	30/06/2024	Interne	Externe
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	1	
	Professions intermédiaires		
	Employés	12	
	Ouvriers		
	TOTAL	**13**	

RCT TOULON

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2024

Grant Thornton SAS
SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
183 avenue de Rome ZA Les Playes
Jean Monnet Sud CS 30205 83507 La
Seyne-sur-Mer Cedex

RCT TOULON

Quai Lafontan
83000 TOULON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au Comité directeur

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE COMITE DIRECTEUR

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR COMITE DIRECTEUR

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

- dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention entre l'association Rugby Club Toulonnais et la SASP RCT

- Personne concernée : Association RCT, actionnaires de la SASP
- Nature, objet et modalités : convention sportive relative aux dispositions de l'article L 122-14 du code du sport.

Elle a pour objet de définir les conditions dans lesquelles certaines activités sportives de l'association sont confiées à la société et plus généralement les conditions dans lesquelles l'ensemble des activités par l'association conformément à son objet, est reparti entre les deux entités.
Cette convention prend effet à compter du 1 juillet 2021 pour une durée de 12 ans.

Au 30/06/2024, le compte client ouvert au nom de la SASP présentait un solde débiteur de 136 554 euros.

Le 14/11/2024 à La Seyne sur Mer
Le commissaire aux comptes
Grant Thornton SAS
Signé par
Stéphane Marello
37323331633033312d6565…
Membre français de Grant Thornton International
MARELLO Stephane